

## 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales s'appliquent dans leur intégralité à toutes les prestations de services (ci-après désignée(s) «Prestation(s)») consenties par la société LAUDET CONSEIL (RCS RENNES 751630062) (ci-après désignée ci-après «MARK&CÔME») auprès de ses clients (ci-après désigné(s) «Client(s)').

Elles en constituent les conditions essentielles et déterminantes et prévalent sur toutes conditions générales d'achat et tous autres documents émanant du Client, quels qu'ils soient les termes. Aussi, toute commande adressée à MARK&CÔME implique l'acceptation sans réserve des tarifs de MARK&CÔME et des présentes conditions générales.

Le fait que MARK&CÔME ne se prévale pas à un moment quelconque d'une prérogative reconnue par les présentes conditions générales ne saurait être interprété comme valant renonciation par cette dernière à se prévaloir ultérieurement de la prérogative correspondante.

Chacune des stipulations des présentes conditions générales s'appliquera dans toute la mesure autorisée par la loi et la nullité en tout ou partie d'une clause serait sans influence sur le reste de cette clause et l'ensemble des conditions générales.

## 2 - DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute question relative aux présentes Conditions Générales, ainsi qu'aux commandes et contrats qu'elles régissent, sera régie par le droit français. Les commandes et contrats qu'elles régissent, relèvent de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du ressort du siège social de MARK&CÔME (France), même en cas de référé, d'appel en garantie, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

Par dérogation à ce qui précède, en cas de litige avec un Client de droit public, les Parties attribuent expressément compétence au Tribunal Administratif du lieu du siège du Client, même en cas de référé, d'appel en garantie, de demande incidente ou de pluralités de défendeurs.

## 3 - COMMANDES - CONTRATS

Sauf stipulation contraire, chaque offre de mission ou devis émanant de MARK&CÔME est émise pour une durée maximale de deux mois.

Les contrats sont définitivement conclus à compter de la signature de la convention de mission ou du devis correspondant par MARK&CÔME et par le Client.

Les acomptes versés par le Client ne constituent en aucun cas des arrhes dont l'abandon autoriserait ce dernier à se dégager du contrat. Toute modification de commande devra être préalablement acceptée par écrit par MARK&CÔME et pourra entraîner une prolongation des délais d'exécution ainsi qu'une majoration du prix initialement convenu.

Aucune commande ne peut être annulée et/ou cédée sans l'accord de MARK&CÔME.

## 4 - DURÉE DES CONTRATS DE PRESTATIONS PÉRIODIQUES

4.1. Les contrats de Prestations de nature périodiques sont conclus pour la durée déterminée telle que précisée sous leurs conditions particulières, tacitement reconductible pour une durée identique à l'issue de chaque période contractuelle, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 3 mois.

4.2. D'une manière générale, en cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations, le contrat de Prestations correspondant pourra être immédiatement et de plein droit suspendu et/ou résilié par MARK&CÔME, par simple avis.

## 5 - ÉTENDUE DES PRESTATIONS

Les Prestations de services qui seront exécutées par MARK&CÔME sont précisément et limitativement décrites par l'ordre de mission ou le contrat correspondant. Seuls les services explicitement définis et décrits sont inclus dans le prix convenu.

## 6 - COLLABORATION - INFORMATION

Le Client s'engage à collaborer avec MARK&CÔME et/ou ses éventuels sous-traitants et à leur communiquer les informations et/ou documents nécessaires à l'exécution des contrats de services.

## 7 - DÉLAI D'EXÉCUTION

MARK&CÔME exécutera ses Prestations dans le délai fixé aux Conditions particulières correspondantes. Toutefois, ces délais sont donnés à titre indicatif et leur non-respect ne saurait en aucun cas donner lieu à une annulation de commande ou à versement de dommages et intérêts. En tout état de cause, le Client ne pourra protester contre aucun retard d'exécution dans le cas où il ne serait pas à jour de ses obligations envers MARK&CÔME, notamment en matière de paiement, ou si MARK&CÔME n'avait pas été en possession en temps utile des informations nécessaires à l'exécution de ses Prestations correspondantes.

Il est précisé que les Contrats ne pourront recevoir aucun début d'exécution avant que le Client n'ait effectué le versement de tout acompte convenu.

## 8 - BONS À TIRER

Toute épreuve «bon à tirer» fournie au Client doit être retournée signée dans un délai de quarante-huit heures revêtu(e) de l'acceptation ou des éventuelles modifications.

A l'expiration de ce délai et en l'absence de retour signé par le Client à MARK&CÔME, l'épreuve sera considérée comme acceptée par le Client sans que celui-ci ne puisse élever aucune réclamation. Toute modification ou correction intervenant sur le «bon à tirer» fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

La remise d'un «bon à tirer» dégage la société MARK&CÔME de toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission par le Client.

## 9 - PRIX - TARIFS

Les Prestations de services sont facturées suivant le devis correspondant établi préalablement.

Les tarifs des autres prestations sont quant calculés H.T. et soumis à la T.V.A. applicable.

## 10 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf stipulation contraire de la part de MARK&CÔME, les Prestations de services seront payables à hauteur de 30% du montant global de la prestation, à titre d'acompte, TVA éventuelle en sus ; le solde suivant l'échéancier convenu.

## 11 - PAIEMENT - RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

11.1. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées et calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne majoré de 10 points de pourcentage dans les conditions précisées par l'article L441-10 du Code de Commerce.

11.2. De plus, tout retard de paiement entraînera de plein droit, si bon semble à MARK&CÔME, la suspension de l'exécution des commandes en cours ainsi que l'exigibilité immédiate de la totalité de toute créance de MARK&CÔME.

En cas de défaut de paiement, quinze jours calendaires après la première présentation d'une mise en demeure restée infructueuse, MARK&CÔME pourra résilier les commandes correspondantes, ainsi que toutes commandes impayées qu'elles soient livrées ou en cours d'exécution et que leur paiement soit échu ou non. MARK&CÔME conservera alors les acomptes éventuellement versés sans préjudice de tous autres dommages et intérêts et de tous autres frais. Le Client s'interdit de prendre motif d'une réclamation contre MARK&CÔME pour différer le règlement d'une échéance en tout ou partie. MARK&CÔME se réserve le droit, à tout moment, de fixer ou réduire l'encours du Client et d'adapter ses délais de paiement.

11.3. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le défaut de paiement à l'échéance entraînant un retour d'effets de commerce, des chèques impayés, et par le recouvrement des sommes dues, y compris les honoraires d'agences ministérielles et d'auxiliaires de justice. A ce titre, MARK&CÔME se réserve le droit d'appliquer de plein droit au débiteur, une clause pénale égale à 15% des sommes impayées (avec un minimum de 40 €).

11.4. Par dérogation à ce qui précède, pour tout Client de droit public, si une facture venue à échéance n'est pas réglée, même partiellement, des intérêts moratoires seront de plein droit appliqués et calculés depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif.

## 12 - RESPONSABILITÉ

12.1. MARK&CÔME s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur. Pour autant, sous réserve de toute disposition légale impérative contraire, il est expressément spécifié que MARK&CÔME ne sera tenue que par une obligation de moyens et non de résultat.

12.2. MARK&CÔME ne pourra notamment pas être tenue pour responsable des dommages consécutifs à :

une inexécution ou une mauvaise exécution par le Client des obligations à sa charge au titre des présentes conditions générales et des conditions particulières ;  
une mauvaise utilisation de tout ou partie des Prestations de services par le Client.

12.3. MARK&CÔME ne pourra par ailleurs pas être tenue pour responsable de la performance économique de ses Prestations de services et des résultats de leur utilisation.

12.4. MARK&CÔME ne réendra pas des dommages imprévisibles, ni des dommages indirects et/ou immatériels tels que notamment les manques à gagner, les préjudices financiers, les préjudices commerciaux, les pertes de Clientèle, les pertes de commande, les préjudices moraux ou d'ordre privé, consécutifs à ses interventions et prestations.

Le Client supportera seul la pleine responsabilité du contenu et/ou de la forme des spécifications et/ou informations qu'il communiquera à MARK&CÔME pour l'exécution de sa commande.

12.5. La responsabilité de MARK&CÔME ne pourra pas être engagée en cas de force majeure telle que définie à l'article 13.

12.6. MARK&CÔME garantit le Client contre toute éviction de son fait personnel, à l'exclusion de toute garantie d'éviction du fait d'un tiers.

## 13 - FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure eu égard aux obligations de MARK&CÔME, les événements de force majeure tels que définis par l'article 1218 du Code civil français et plus largement les cas de guerre, explosion, actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, bris de machine, incendie, tempête, dégâts des eaux, grèves totales ou partielles, actes de gouvernement, les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire, les blocages et défaillances des moyens de transport ou d'approvisionnement des réseaux de télécommunications, les blocages et défaillances des réseaux informatiques (y compris les réseaux commutés des opérateurs de télécommunication), les défaillances du réseau public de distribution d'électricité, les pertes de connectivité Internet, qui serait de nature à retarder ou à empêcher l'exécution des engagements d'une des Parties.

## 14 - FICHIERS DES CLIENTS

En aucun cas, MARK&CÔME ne pourra être tenue responsable des conséquences de la mauvaise qualité des fichiers fournis par le Client.

Toute intervention de MARK&CÔME sur les fichiers fournis par le Client fera l'objet d'une facturation. Il revient au Client de vérifier la liberté de droits sur les maquettes, textes, illustrations et visuels fournis par ses soins à MARK&CÔME.

## 15 - COPYRIGHTS ET MENTIONS COMMERCIALES

Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, MARK&CÔME demeure seule titulaire du droit moral, perpétuel et inaliénable, sur toutes ses créations, quelles qu'elles soient (graphiques, techniques, intellectuelles...) lequel comporte les prérogatives suivantes : droit de divulgation, droit de paternité, droit au respect de l'intégrité de l'œuvre, droit de retrait et de repentir.

Par conséquent, sauf mention contraire explicite du Client, MARK&CÔME inclura dans chacun de ses livrables et créations, une mention commerciale indiquant clairement son nom, son copyright et son RCS, que le Client devra respecter notamment sur chacune de ses reproductions.

## 16 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

16.1. Sont cédés au Client les seuls droits patrimoniaux explicitement énoncés sur le contrat de prestations et la facture correspondante, à l'exclusion de tout autre, et dans les éventuelles limites y figurant également (type de support, limites géographiques ou de durée) sous réserve du règlement intégral de toutes les factures correspondantes. Aussi, l'exploitation des créations et des services s'effectue conformément aux dispositions de la commande effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de la signature du contrat correspondant. Toute utilisation de la création, non prévue au contrat, doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable et d'une rémunération à convenir. Les utilisations des dites créations, qui n'ont pas fait l'objet d'un accord préalable écrit définissant les conditions d'exploitations et les modalités financières correspondantes sont interdites.

16.2. Tous livrables présentés par MARK&CÔME mais non retenus par le Client restent la propriété exclusive de MARK&CÔME et doivent impérativement lui être restitués dans leur intégralité (documents numériques et papiers).

16.3. Les fichiers sources restent la propriété de MARK&CÔME et sont exclus des livrables.

16.4. Conformément à l'art. L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle, toute réimpression, traduction, adaptation, transformation ou la reproduction intégrale ou partielle d'une création, opérée sans le consentement de son auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon.

16.5. Le Client reste quant à lui titulaire des droits sur les éléments qu'il a lui-même transmis. Une idée proposée par le Client à MARK&CÔME, ne constitue pas en soi une création.

## 17 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DU CLIENT POUR LES BESOINS DE LA GESTION DE SES COMMANDES

17.1. MARK&CÔME met en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique : l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'elle met en œuvre un traitement ayant pour finalité : la production, la gestion, le suivi des commandes de ses Clients, le recouvrement ;

le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'elle met en œuvre un traitement ayant pour finalité : la facturation, la comptabilité ;

l'intérêt légitime poursuivi par la société MARK&CÔME lorsqu'elle poursuit les finalités suivantes : prospection et animation, gestion de la relation avec ses Clients et prospects, organisation, inscription et invitation aux événements de la société MARK&CÔME.

MARK&CÔME ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. A cet égard, les données des Clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et de prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

17.2. Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements de MARK&CÔME n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de MARK&CÔME, ainsi qu'à ses prestataires informatiques.

17.3. Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de MARK&CÔME, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : hello@marketcome.com ou par courrier postal à l'adresse suivante, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé : MARK&CÔME, 4 rue Martenot - 35000 RENNES. Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.